



MAIRIE DE SACY LE PETIT

60190
Tél. Fax : 03.44.29.04.05

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT
CANTON DE PONT STE MAXENCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire à la mairie, 4 rue de l'église, le

Vendredi 10 décembre 2021
A 18H30

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- 1/ Demande de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Grandfresnoy Sacy Le Petit (S.I.A.E.P.),
- 2/ Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour le projet de Vidéoprotection,
- 3/ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour les travaux de la 1ère tranche de la traversée de la RD10,
- 4/ Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de la 1ère tranche de la traversée de la RD10,
- 5/ Autorisation de signature du contrat de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux,
- 6/ Acceptation du devis pour l'achat d'une tondeuse tractée,
- 7/ Acceptation du devis Huchez pour l'horloge de l'Eglise,
- 8/ Fixation du plafond familial pour l'obtention des dons de combustible et d'alimentation pour les personnes de plus de 60 ans,
- 9/ Fixation du montant des dons de combustible et d'alimentation pour les personnes de plus de 60 ans,
- 10/ Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) et recrutement d'un emploi PEC avec effet au 1^{er} février 2022,
- 11/ Informations sur la consultation citoyenne d'un projet éolien au Nord de Sacy le Petit,
- 12/ Encaissement d'un chèque,
- 13/ Contrat d'entretien annuel 2022 des systèmes de chauffage du groupe scolaire des Quatre Tilleuls et de la Mairie : autorisation de signature,
- 14/ Questions diverses.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera en fixant un nombre maximal de 5 personnes autorisées à y assister.

Rappel : Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation. Port du masque obligatoire.

A Sacy le Petit, le 1^{er} décembre 2021.

François MORENC,

Le Maire.

